

STAGIAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, ÉTUDIANT-ES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES ET ÉTUDIANT-ES EN CONTRAT D'ALTERNANCE





La CGT, notamment par l'action de ses élu.es, combat depuis le début la réforme et les dérives prévisibles de la mastérisation aux côtés des étudiant-es et des stagiaires.


Elle défend l'accès à une formation de qualité pour tous dans le respect des statuts des fonctionnaires stagiaires. Elle revendique une préparation au concours accessible à tous et à toutes qui ne soit pas adossée à un diplôme.


Elle oppose depuis le début, un recrutement à Bac +3 **avec deux années de véritable formation** sanctionnées sans partiels par un Master 2.

Au sein des différentes instances de l'INSPE ses élu·es, stagiaires ou étudiants, lauréat·es ou non lauréat·es, s'engagent à se battre pour :

 Des moyens à la hauteur des besoins des usager·es pour se former gratuitement et dans de bonnes conditions : alors que les universités françaises sont en déficit record depuis la mise en place de la loi LRU, les suppressions de personnel pèsent sur les INSPE, entraînant tout un tas de dysfonctionnements dont les usager·es sont victimes. La gratuité est un enjeu colossal : elle est la garante de l'égalité entre les citoyen·nes.

 Une formation adaptée aux besoins : les contenus de la formation ne sont pas adaptés à des personnels entrant dans le métier. L'insuffisance de liens avec la pratique met en difficulté les stagiaires qui sont de plus en plus souvent poussés à la démission ou inquiétés par des procédures d'alerte qui ne sont pas toujours justifiées. La reconnaissance des parcours professionnels antérieurs est un autre moyen d'adapter la formation aux besoins.

 Défendre clairement les stagiaires en tant que fonctionnaires : il est inadmissible que des personnels recrutés sur concours, titulaires des diplômes requis, soient encore considéré·es comme des étudiant·es en étant « convié·es », à des formations pendant les vacances. L'affectation des lauréat·es dans l'académie doit prendre en compte la situation familiale de chacun·e.

 Après le concours, les études sont terminées ! Place à la formation et à l'accompagnement pour permettre à chacun·e de se concentrer sur son futur travail et non sur la validation de modules à l'utilité très discutable. Le mémoire est quant à lui beaucoup trop lourd dans le cadre d'une année déjà très chargée. La validation de l'année par la présence effective aux heures de formation suffit amplement !

Les revendications de la CGT Educ'action :

- **Le concours placé en Licence (L3), doit permettre de suivre les deux années suivantes, en INSPE, avec une véritable formation.**
- **Une formation progressive accompagnée et sans classe en responsabilité doit se faire sur deux années scolaires rémunérées à taux plein et selon les grilles de la fonction publique et non sous un quelconque forfait arbitraire.**

C'est la meilleure façon de se préparer réellement à l'exercice du métier d'enseignant·e et d'en permettre l'accès au plus grand nombre dans des conditions dignes et acceptables.

se syndiquer



avec la
CGT
UN AUTRE
CHOIX de
SOCIÉTÉ !

**NE RESTEZ PAS ISOLÉ·ES !
IL FAUT NOUS CONTACTER !**

INSPE@CGTEDUC.FR